## **Connexion au téléservice**

Le téléservice est accessible par le portail Scolarité Services. La connexion se fait au moyen d'un compte ATEN ou EduConnect ou FranceConnect :

Après la connexion, il faut choisir ORIENTATION parmi les services proposés à gauche de l'écran.

## Saisie des intentions provisoires

Un seul des représentants légaux de l'élève peut effectuer la saisie des intentions provisoires :

- il doit saisir au moins 1 intention ;
- il peut saisir jusqu'à 3 intentions (2<sub>de</sub> générale et technologique ou 2<sub>de</sub> STHR, 2<sub>de</sub> professionnelle, 1<sub>re</sub> année de CAP);
- le rang détermine l'ordre de préférence ;
- les intentions peuvent être modifiées jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe.

	1 Intentions provisoires 2 Choix définitifs 3 Décision			
ACCUEIL	Deuxième trimestre ou premier semestre : DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s)			
ORIENTATION	Vous devez obligatoirement saisir une intention. Vous pouvez en saisir jusqu'à trois. Leur ordre d'affichage			
	correspond à votre ordre de préférence.			
AFFECTATION APRES LA 3 <sup>e</sup>	Nous souhaitons pour la rentrée prochaine :			
FICHE DE RENSEIGNEMENTS	Intention 1 Le rang détermine l'ordre de préférence			
BOURSE DE COLLÈGE	2de générale et technologique ou 2de STHR  Les intentions peuvent  ê			
	O 2de professionnelle reclassées ou supprimées			
COLLEGE VILLARS	O 1re année de CAP			
📞 CONTACT	Vous devez sélectionner une voie.			
	AJOUTER UNE INTENTION			
SE DÉCONNECTER				
	ANNULER VALIDER			
	Cette procédure de dialogue ne s'applique pas au redoublement exceptionnel décidé par le chef d'établissement, ni aux parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux) pour lesquels une procédure spécifique existe par ailleurs. Si vous êtes dans une de ces situations, veuillez contacter le chef d'établissement. Comme sur la fiche de dialogue, il est précisé que la procédure ne s'applique pas au redoublement exceptionnel ni aux parcours particuliers et qu'il comprisent de contracter le chef d'établissement.			

dans ces situations spécifiques



Si vous souhaitez ajouter une intention, cliquez sur AJOUTER UNE INTENTION

## Validation des intentions provisoires

Un récapitulatif est affiché après la validation de la saisie des intentions provisoires.

1	Intentions provisoires	2 Choix définitifs	3 Décision		
Deux d'orie	ième trimestre ou premier sen ntation.	nestre : DEMANDE(S) DES RE	PRÉSENTANTS LÉGAUX / Intention(s)		
Νοι	us souhaitons pour la	rentrée prochaine :			
	ntention 1 : 1re année de CAP				
	Métier ou formation : Ebéniste	e			
	Sous statut scolaire				
	Intention 2:2de professionnelle				
	Métier ou formation : Menuisi	er, charpentier			
	Sous statut scolaire				

Vos intentions ont bien été validées. Un e-mail de confirmation va vous être envoyé, si une adresse électronique valide est indiquée dans votre fiche de renseignements. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez la compléter à partir du portail Scolarité Services. Vous pouvez modifier vos demandes d'orientation jusqu'à la fermeture du service.

Le représentant peut modifier ses saisies jusqu'à la fermeture du téléservice par l'établissement avant les conseils de classe

MODIFIER

POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

L